

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Membres

du Bureau Communautaire

Titulaires : 27

Membres présents : 19

Membres représentés : 1

Votants : 20

Date de la convocation

05 septembre 2023

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le ONZE SEPTEMBRE à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

● **Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :**

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, CHANTRELLE Brice, LEROY Jean-Maurice

● **Etaient présents les Conseillers Communautaires :**

Messieurs DELANAUD Stéphane, MAROTTE Philippe, CAPELLE Hubert, DUTILLEUX Olivier, LEVASSEUR Roger, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, NOCHEZ Didier

● **Etaient représentés les Conseillers Communautaires :**

M. Durand Pierre (pouvoir à Mme PATRICE-BOURDELLE)

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, RIHET Anne, PERONNET Fabienne

Messieurs DURAND Pierre, TOURNIQUET Gautier, VERONT Fabrice, WABLE Vincent, VAN OOTEGHEM J. Michel

OBJET : Convention UFOLEP Séniors Soyez Sport

Rapport de Madame Julia BERTOUX, Vice-Présidente Action Sociale

Depuis plusieurs années l'association UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) organise sur notre territoire des ateliers sportifs seniors.

Ces ateliers, ouverts aux personnes de plus de 60 ans, ont pour objectifs d'améliorer l'équilibre, la souplesse et les capacités cardiaques des participants. Une vingtaine de personnes du territoire y participent chaque année.

L'UFOLEP comme chaque année demande le soutien logistique et financier de notre collectivité pour la saison 2022/2023.

Il est proposé de leur accorder la mise à disposition à titre gracieux du gymnase communautaire une demi-journée par semaine (le vendredi matin) ainsi qu'une participation financière d'un montant de 600 € (six cents euros) et de matérialiser les engagements respectifs par le biais d'une convention annuelle de partenariat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Entérine la convention de partenariat et de financement 2022-2023 avec l'UFOLEP ;
- Engage et autorise le versement de la somme due au titre de l'année 2022/2023, à hauteur de 600€ ;
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Vice-Présidente en charge de l'Action sociale à signer la convention et tous documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

13/09/23

Affiché le

13/09/2023

Fait et délibéré, le 11 septembre 2023
à Ailly-sur-Noye

Le Président,

Alain DOVERGNE

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT 2022/2023
Relative au projet Seniors Soyez Sport

Entre

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique [UFOLEP] Somme, située 51 rue Sully — 80000 AMIENS, représentée par son Président monsieur Dumoulin Jean-Louis ;

Et

La Communauté de Communes Avre Luce Noye représentée par son Président, 144 Rue du Cardinal Mercier 80100 MOREUIL

Article 1 - Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre la communauté de communes et l'UFOLEP et s'inscrit dans le cadre du projet Seniors Soyez Sport.

Ce projet a pour objectif de permettre aux personnes de plus de 60 ans d'accéder à la pratique sportive et/ou physique dans un souci d'accessibilité pour le plus grand nombre afin de contribuer durablement au bien être de ces publics.

Il s'agit pour **l'association, l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique [UFOLEP]** de la Somme, de :

- Réaliser des temps de pratiques sportives et/ou physiques hebdomadaires du 1er septembre 2022 au 30 juin 2023, pour les personnes âgées de plus de 60 ans au profit de 15 à 20 personnes du canton ;
- Elaborer et mettre en place un réseau de partenaires s'inscrivant dans cette démarche de mise en place de créneaux d'activités physiques et/ou sportives pour les personnes âgées de plus de 60 ans et informer ces publics des actions qui leurs sont destinées ;
- S'engager à respecter le matériel et la propreté des lieux ;

Il n'y aura pas de chauffage dans la salle

Pour sa part, la Communauté de Communes, s'engage, à mettre à disposition un local approprié.

La Communauté de Communes s'engage à mettre à disposition de l'UFOLEP de la Somme et ce à titre gracieux, le gymnase.

La Communauté de communes s'engage également à soutenir financièrement la réalisation de cette action à hauteur de 600€ (six cents euros).

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour une durée d'un an à compter de la signature. Elle est renouvelable, de manière tacite pour une durée de 3 ans.

Article 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant total de la subvention s'établit à la somme de 600 euros (six cent euros). La subvention sera versée sur le compte du Crédit Agricole d'Amiens :

IBAN
FR76 1870 6000 0097 5359 7814 316

Article 4 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou par l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celles-ci pourront être résiliées de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Ailly s/Noye le 12/09/2023

En deux exemplaires,

Alain DOVERGNE
Président

